Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 023-200014496-20261013-CS2026_10_02-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DU CONSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL EMILE GOUÉ

COMITÉ SYNDICAL du 13 octobre 2026
à 18 h 30

Le 13 octobre 2026, le Comité Syndical du Conservatoire départemental Emile GOUÉ, dûment convoqué le 7 octobre 2026, s'est réuni à 18 h 30.au Conservatoire à Guéret.

PRESENTS :

Laurent LAFAYE, Annie ANNEQUIN, Christophe BANTING, Nolwenn HEDDE, Christine HIVERT, Brigitte GUINOT-NADAL, Laurence SPAGGIARI, Sabine DURUDAUD, Catherine DEFEMME, Thierry BOURGUIGNON

REPRESENTES :

Christian POTHEAU, pouvoir à Laurent LAFAYE ; Stéphane DUPRAT, pouvoir à Christophe BANTING ; Clément DAUBY, pouvoir à Nolwenn HEDDE ; Marie-Emilie LACOUR, pouvoir à Sabine DURUDAUD ; Marie-Christine BUNLON, pouvoir à Catherine DEFEMME

ABSENTS/EXCUSES :

Laurent DAULNY, Hélène PILAT, Bertrand LABAR, Marie-France GALBRUN, Lucette CHENIER

Assistaient également à la réunion et n'ont pas pris part aux délibérations :

Sylvain DUFAUD, représentant de la Commune de Sainte-Feyre
Eric MATHE : Directeur
Catherine GAGNANT, Secrétaire administratif et financier

DÉLIBÉRATION N°CS/2026/10/02

OBJET : MISE EN PLACE D'ATELIERS « MUSIQUE ET HANDICAP »

VU *les articles L.5721-1 à L.5722-11 du code général des collectivités territoriales régissant les syndicats mixtes ouverts ;*

VU *le rapport CS/2026/10/02 et son annexe,*

Considérant que la mise en place par le Conservatoire d'une offre de service artistique à destination des publics en situation de handicap répond aux objectifs du Schéma national d'orientation pédagogique,

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 023-200014496-20261013-CS2026_10_02-DE

Considérant que le futur projet d'établissement du Syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile GOUE devra comprendre un volet « accessibilité des enseignements en faveur des publics en situation de handicap »,

Considérant que l'équipe pédagogique du Conservatoire dispose de l'expertise et du temps suffisant pour assurer les enseignements induits par la mise en place de tels ateliers,

Considérant que le coût généré par la mise en place desdits ateliers serait supporté en partie par les organismes d'accueil des élèves bénéficiaires,

Considérant que les moyens matériels mis en œuvre par le Syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile GOUE pour la réalisation desdits ateliers peuvent bénéficier d'un soutien financier de la part de l'Etat (Ministère de la Culture),

Après en avoir débattu,

DECIDE

- de mettre en place, à compter du 1er novembre 2026, des ateliers d'enseignement de la musique à destination des publics de personnes en situation de handicap au sein du Conservatoire, dans la limite des temps d'enseignement et des locaux disponibles.

- de fixer à 100€ TTC par élève bénéficiaire, la contribution annuelle forfaitaire des structures partenaires dans ce cadre,

- d'autoriser la Présidente à signer la convention à intervenir avec l'APAJH de la Creuse pour l'année scolaire 2026/2027 ci-annexée.

ADOPTE : Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ SYNDICAL

Catherine DEFEMME